

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 16 MARS 2015

Projet 1

**Procès pénal amiante : l'ancien chef d'unité de la Cokerie mis en examen.**

Dans le cadre de la plainte pénale pour homicide et blessures involontaires déposée en novembre 2005 par 7 victimes et familles de victimes, le Syndicat des Mineurs C.F.D.T. et l'Union Confédérale des Retraités C.F.D.T., la Chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de PARIS va examiner la demande de nullité déposée par l'ancien responsable de la Cokerie de Carling .

Un dossier au long cours

Les mineurs C.F.D.T. ont demandé à plusieurs reprises, avec toutes les victimes de l'amiante que des moyens supplémentaires soient donnés aux magistrats et aux enquêteurs en charge du dossier.

Bientôt plus aucun des protagonistes de ce dossier ne sera en état d'être entendu et a fortiori jugé.

Les familles n'en peuvent plus d'attendre que justice leur soit enfin rendue.

Une délégation des victimes des H.B.L. à Paris

La demande déposée par les avocats des H.B.L. sera examinée à huis clos par la chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Paris.

Néanmoins pour marquer symboliquement leur attachement à connaître la vérité et que les coupables des fautes et infractions à la législation de 1977 sur l'amiante soient jugés, une délégation des victimes et des mineurs C.F.D.T. sera présente au Palais de Justice de PARIS le 18 mars prochain.

Les anciens des H.B.L. demandent le maintien de la mise en examen.

Les anciens des H.B.L., les mineurs C.F.D.T. et l'UCR C.F.D.T. seront représentés à cette audience par Maître Antoine FITTANTE, avocat aux barreaux de METZ et de PARIS.

Maître demandera le maintien de la mise en examen du responsable de la Cokerie de Carling.

Des éléments concordants montrent en effet sa parfaite connaissance du risque lié à l'amiante et le fait qu'il n'a pris aucune mesure pour protéger les salariés commettant ainsi plusieurs infractions à la réglementation existante.

Pour un monde sans amiante

Les familles de victimes et la C.F.D.T. veulent par leur présence à PARIS le 18 mars rappeler leur combat pour qu'enfin les autorités nationales et internationales bannissent l'amiante partant dans le monde et pour que les salariés ne perdent plus leur vie en voulant la gagner.

Contacts Médias :

Cabinet Colbus Fittante :  
Maître Antoine Fittante : 03 87 75 94 70

Mineurs CFDT :  
François Dosso 06 36 74 25 76